

OGA informations

N°157 / DÉCEMBRE 2019



VIVEZ MIEUX TRAVAILLEZ MIEUX

- L'ACTE D'HUMOUR
- POUR REPRENDRE LES " RÊNES DE SA VIE " ET SI VOUS REMETTIEZ LE PIED À L'ÉTRIER ?
- LES MÉTIERS QUE L'ON CROYAIT DISPARUS
- OSEZ LA SIESTE AU TRAVAIL
- VILLES SURCHAUFFÉES RECHERCHENT L'EAU DÉSESÉRÉMENT

OMEGA²



OGA informations

N° 157 / DÉCEMBRE 2019

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

S O M M A I R E

- 3 **THÈME DE RÉFLEXION**
L'ACTE D'HUMOUR
- 4 **MÉDIATION ANIMALE**
POUR REPRENDRE LES « RÊNES DE SA VIE » ET SI VOUS REMETTEZ LE PIED À L'ÉTRIER ?
- 5 **AGROALIMENTAIRE**
DES ALGUES, DES CÉRÉALES OUBLIÉES, TOUT SE CULTIVE
- 6 **TENDANCES**
LES MÉTIERS QUE L'ON CROYAIT DISPARUS
- 7 **MÉDICALEMENT VÔTRE**
TÉLÉMÉDECINE : LA COURSE D'OBSTACLES
- 8 **QUESTION DE BIEN-ÊTRE**
OSEZ LA SIESTE AU TRAVAIL
- 9 **LÉGISLATION**
APPRENTISSAGE : INDISPENSABLE POINT DE LA RÉFORME DES AIDES À L'EMBAUCHE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS
- 10 **NOUVEAU MONDE**
VILLES SURCHAUFFÉES RECHERCHENT L'EAU DÉSPÉRÉMENT
- 11 **ACTUALITÉS**
- 12 **LE COMPATRIOTE**
- 13 **LES CHIFFRES CLÉS**
- 14 **LE MONDE SELON GUDULE**
- 15 **VU & REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE ORGANISME**

édito

Le Père Noël voyait d'heure en heure s'aggraver son retard. Un de ses rennes boitait, la charge sur son traîneau de livraison s'était déséquilibrée ; fichus lutins, incapables d'arrimer correctement un chargement de paquets enrubannés ! Le fartage des patins n'avait pu être réalisé à temps, et la neige tombait en flocons énormes.

On n'y voyait pas à trois pas, la nuit semblait durer toujours ce matin-là.

Ce matin-là, tout, vraiment tout, semblait aller de travers. Le monde entier attendait ses cadeaux, une occasion de sourire, et c'est ce jour-là, justement, que choisissait le réveil pour se taire, le traîneau se traîner, les rennes boiter. Et pourtant, le Père Noël, tout ce qu'il souhaitait, c'était de bien faire son travail d'abord, sa sieste, ensuite.

Et aujourd'hui tout se détraquait. Vivre et travailler simplement ne semblait plus possible. Vivre et travailler ? Le père Noël ? On croyait rêver.

Il stoppa son attelage, descendit, s'ébroua, fit quelques assouplissements, flatta l'encolure des bêtes, soupesa affectueusement des cadeaux. Un grand sourire lui vint. Il détela ses rennes, mit son téléphone de livraison sur répondeur et arracha sa fausse barbe.

Son sourire se fit plus grand encore. La neige continuait de tomber mais lui ne courait plus.

OGA infos



OGA informations

Bulletin d'information publié par le OMGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaprogres : Murielle Loison.

OMGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Monerrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.
N° ISSN 2647-8455.

Le comité a dit : « Que l'acte d'humour en entreprise est conseillé »
 Cette information il nous faut l'annoncer. Michèle et Camille sont désignées.

L'ACTE D'HUMOUR

par OGA 13

C'est toute la commande de ce travail, plagia souriant pour donner le ton, travailler en parlant d'humour. En fait, un travail d'humeur badine participe à maintenir une bonne ambiance au sein d'un groupe de travail.



Préconiser l'humour en entreprise

En effet, même d'humeur légère, le propos peut tout aussi bien être industriel. Activité, adresse et habileté sont de fait indispensables au bon accomplissement d'une tâche mais ils n'empêchent en rien de la faire en plaisantant. De plus l'humour ne doit pas nuire au message professionnel mais être son complément. Très souvent, dans le passé, la tragédie a été considérée comme la forme d'art universelle et, encore de nos jours, rire et faire rire sont considérés comme un art « mineur ». Cependant, nous parlons dans la langue de Molière et celui-ci ne fut jamais apprécié comme un tragédien. Rappelons surtout que selon Henri BERGSON : « savoir rire et faire rire est le propre de l'Homme ».

Une journée sans rire est une journée perdue

En 1939 le français riait en moyenne 19 minutes par jour, en 1980, 6 minutes et en 2018, 3 minutes 30 secondes seulement. Nous avons donc perdu 15 minutes de rire quotidien. Très drôle !

L'entreprise connaît la même dégringolade. Hilarant ! Pourtant le rire a des fonctions précises : il rend populaire, il facilite l'intégration et est aussi productif. Il contribue à créer une ambiance sereine où règne la confiance et donc l'efficacité. Dans le cadre du management, le rire désarme, désamorce les conflits et dédramatise. Retenons les nombreux exemples de chirurgiens qui durant de très

lourdes opérations se laissent aller à des plaisanteries plus ou moins « grasses » ou pas toujours de « bon goût ». En effet, dans les entreprises les plus délicates et les plus importantes il ne faut pas hésiter à utiliser l'humour et le rire comme « valve de décompression ».

La technique du YOGA DU RIRE

Depuis 1995 les entreprises disposent d'un outil précieux pour implanter le rire dans l'entreprise : Le yoga du rire. La technique du yoga du rire proposée par le docteur Madan KATARIA peut aujourd'hui être appliquée à l'entreprise. Elle est approuvée sans réserve par les scientifiques. Elle peut se résumer en quatre points :

- Rire sans raison ;
- Rire en groupe est un retour vers l'insouciance de l'enfance ;
- Apport de plus d'oxygène au corps et au cerveau ;
- Un rire forcé est aussi productif qu'un rire spontané.

Parlez-moi Humour

Et c'est une anecdote du célèbre dialoguiste de cinéma Michel Audiard qui adorait « la petite reine », qui illustre le mieux le sujet de l'humour dans le quotidien. Il assistait à l'enterrement d'un de ses amis proches qui avait la même passion. Quand la procession qui suivait le cercueil emprunta une côte, le voisin et ami commun d'Audiard et du défunt lui dit « c'est la 1^{ère} fois que je l'aurai vu en tête dans une côte », Audiard rétorqua « et en plus son mérite est double car il a crevé ».

POUR REPRENDRE LES « RÊNES DE SAVIE » ET SIVOUS REMETTIEZ LE PIED À L'ÉTRIER ?

par Ch Brunas-Cassinin

On peut tous à un moment, perdre l'envie d'entreprendre, être désorienté, figé. Et sortir de cette impasse sans gourou, en essayant la médiation animale, notamment l'équithérapie.



Dans ces cas de démobilitation, la réaction classique est de rationaliser pour montrer que tout va bien ; c'est certes bon pour l'image sociale mais certainement pas pour l'individu ni pour son équipe. Et sans tomber dans les mains de gourous, le recours à des principes plus élémentaires, le retour à des équilibres plus simples plus naturels ont du sens. La médiation animale est aujourd'hui l'une des voies les plus singulières pour sortir de sa zone de confort, changer de posture face à une situation

Anne Mathieu, instructrice Eponaquest* et praticienne en Somatic Experiencing* qui exerce à Aubiac dans le département de Gironde a une formule très explicite : « Comment passer du mode automatique au mode manuel ? ».

Elle travaille avec les chevaux, « des mammifères non prédateurs ». En début d'intervention, un contrat

définit les objectifs : développer la confiance en soi, le leadership, prévenir le surmenage, travailler sur les limites de sécurité etc. Le travail peut être individuel ou en collectif.

Les groupes humains ont le même comportement qu'un troupeau de chevaux

Elle s'intéresse entre autres au fait qu'en présence du cheval, la personne a souvent des réactions corporelles incontrôlées. Si le participant est calme, le cheval est calme et continue à brouter, s'il y a une agitation, un figement, il part. Il pose des limites. Il revient quand c'est calme et repart s'il y a de l'agitation, comme une danse. Prendre en main le cheval pour le faire avancer, pas si facile que ça pour une personne stressée. Si le participant tire sur la longe, le cheval perd confiance et n'avance plus. Si la personne ne prend pas sa place, le cheval bouscule.

« Nous avons en groupe humain des réactions de dominant, de leader, de compagnon nourrissant ou de sentinelle, c'est le fonctionnement d'un troupeau de chevaux ».

L'équithérapeute fait une lecture à travers le cheval, sans connaître l'histoire de la personne, feed-back sans jugement, se voir tel qu'on est et s'accepter. Prendre conscience de ce qui ne va pas et ne pas s'en détourner, comprendre et créer de nouveaux chemins, un nouveau comportement. Et constater que les chemins de connexions du cerveau se font et se défont, que le système nerveux qui nous anime est incroyablement résilient... Bref une bonne nouvelle : une situation négative peut devenir positive.

D'autres approches dans une planète en émergence

Thierry Lamothe, Infirmier, Equithérapeute* (Société française d'Equithérapie ou SFE*) exerce à Saverdun (Ariège), Pour lui, peu importe si la personne a peur du cheval, le travail peut se faire à côté ou assis sur le cheval. « L'accompagnant est un soutien, la personne peut s'orienter ici et maintenant ».

Florence Maurage de Regards Croisés, à Chamelet (Rhône), utilise les lapins et les chiens, une approche ludique et valorisante. Au niveau professionnel, elle intervient à la demande de Pôle emploi et dans le cadre du bien être dans l'entreprise.

*professions non réglementées

DES ALGUES, DES CÉRÉALES OUBLIÉES, TOUT SE CULTIVE

par La belle idée

Nourrir 9 milliards d'individus en 2050, les nourrir plus sain, moins impactant pour l'environnement, pour répondre à ces demandes, c'est l'explosion des nouvelles cultures... et le retour d'anciennes.

Dans la catégorie « végétal » la vedette est tenue par... les algues. On en cultive environ 9 millions de tonnes par an, à comparer au petit million ramassé « sauvages ». Et si 25 % des algues alimentaires sont destinées à l'industrie agro-alimentaire (gélifiants) la majorité, soit 75% de la production, sont des algues consommées directement comme « légumes ». Les marchés asiatiques sont de loin les plus gros consommateurs, mais la tendance de consommation arrive en force dans les pays occidentaux, portée entre autres par la mode des sushis. L'entreprise bretonne Algolesko se targue de produire « le fleuron des algues brunes « riches en minéraux, en oligoéléments, en vitamines, en principes actifs », en pleine mer, dans une zone classée Natura 2000. Mais cette filière dite des « macro algues » en émergence en France, arrive sur un terrain préparé de longue date par la culture de micro algues et notamment sa « vedette » la spiruline. Comme d'autres cultures redécouvertes actuelle-

ment, la spiruline (dite Algue des Incas) joue d'abord sur les questions de santé et de qualité nutritive. Sa teneur en protéines en fait l'une des alternatives aux produits animaux avec une kyrielle de bienfaits annoncés. Il s'en consommerait 10 000 tonnes de matière sèche par an.

L'entreprise toulousaine Kyanos, spécialisée dans la production de micro-algues, développe une algue aux vertus rares pour l'alimentaire. Ces algues consomment beaucoup plus de CO₂ qu'un arbre. Kyanos va installer en décembre 2019 un « arbre à algues » dans une rue de Toulouse « Cet arbre à algues sera composé d'une grande cuve d'eau cylindrique, au sein de laquelle poussent des micro-algues équipé d'un système de pompage pour aspirer le CO₂ de la ville au cours de la photosynthèse ».

Haute Provence, cette céréale était oubliée depuis le Moyen-Âge. Sa robustesse face aux maladies et son peu de demande en eau en font une alternative intéressante pour des productions. Autre « ancien » de notre alimentation, le millet qui était très consommé jusqu'au Moyen-Âge pour progressivement être détrôné par le blé. Une variété indienne, le Ragi, est en cours de réintroduction dans le sud-ouest de l'Hexagone et les travaux des agronomes sur son cousin le sorgho (déjà cultivé en France pour l'alimentation animale) devraient amener rapidement à des cultures destinées à l'alimentation humaine. Autre vedette historique, de tous temps produits sur les terres granitiques de Bretagne et du Massif Central, le sarrasin a certainement dû sa survie en France à la résistance de la tradition culinaire de la galette bretonne. On compte aujourd'hui en Bretagne plus de 200 producteurs de ce « blé noir » dont la farine est de plus en plus recherchée.

Enfin au chapitre des cultures « rares » le quinoa pilier emblématique de l'alimentation en Amérique du sud, a depuis une dizaine d'années pris racine en France. Il s'en cultive environ 120 hectares en Anjou, et une fois encore, la croissance est au rendez-vous.

Sur ces cultures, point de PAC, seulement une mise en concurrence mondiale avec des pays à bas coûts de main d'œuvre... mais la qualité des produits et la garantie de respect des cahiers des charges font la différence... le consommateur final aussi.

Céréales le retour ... pour contrer l'importation

Portée par la tendance « sans gluten », le sarrasin, le millet, le quinoa, l'épeautre, trouvent ou retrouvent une place nouvelle dans l'agriculture en France et des meuniers aux industriels, la course est lancée pour valoriser au mieux ces productions incomparablement plus rentables que les traditionnelles céréales. C'est l'épeautre et son « cousin » le petit épeautre qui ont ouvert la voie, peut-être simplement parce qu'en dehors de la



Monde paradoxal ! On nous explique que l'intelligence artificielle révolutionne notre environnement, et dans le même temps certains métiers oubliés, ancestraux reviennent dans notre quotidien, nos rues, plus que jamais indispensables et demandés.

LES MÉTIERS QUE L'ON CROYAIT DISPARUS

G Valette

À l'instar du Giraumon turban, du potiron 'Jack be little', de la Margose, de la courge Galeuse d'Eysines, de la courge éponge et autres cucurbitacées méconnues, certains métiers que l'on croyait perdus refont leur apparition. Nostalgie, réelle nécessité, écologie ou économie, pour l'une ou l'autre de ces raisons, nous voyons ressurgir dans toutes les régions de France des métiers oubliés.



Le rémouleur, affutage et polissage

Les plus jeunes d'entre nous n'ont pas eu la joie de voir déambuler le rémouleur dans les rues de nos villages, poussant son chariot et criant pour annoncer sa présence. Cette injustice est enfin réparée. Thierry Goguet a endossé l'habit de rémouleur en avril 2017 et a ouvert sa boutique-atelier à Arles. Aidé par un prêt d'honneur d'Initiative Pays d'Arles et d'un prêt bancaire pour s'équiper, Thierry se lance dans ce défi personnel. La Rémoulerie (laremoulerie.fr) propose un grand choix de services et de couteaux. Les professionnels comme les particuliers peuvent faire affûter des couteaux de cuisine, des ciseaux à couture ou de coiffure, des ciseaux à bois, des gouges, des sécateurs,

des haches, etc. Thierry répare également les pointes cassées ou réalise l'affûtage japonais. Pour parfaire cette démarche de service, la Rémoulerie se déplace dans la région grâce à son utilitaire recarossé à base de 4L qui ne passe pas inaperçu. Il travaille autant avec des antiquaires qui lui demandent de polir des objets qu'avec de grands restaurateurs comme le Domaine de Baumanière. Thierry est également membre du réseau REPAR'Acteurs qui réunit des artisans qui savent donner une nouvelle vie à nos objets cassés ou fatigués.

Le pareur pour vaches, soins préventifs pour le bétail

Autre métier aussi rare qu'étrange pour les non-initiés : le pareur pour vache. Késako ? Nous

connaissons tous l'importance du maréchal ferrant pour les chevaux. Il en est de même pour les vaches qui ont grand besoin de manucures. Il existe deux types de parages. Le parage fonctionnel qui a pour but de rétablir l'équilibre du bovin et le parage curatif qui a pour objectif d'éviter la pénétration des corps étrangers dans les lésions et de soulager l'onglon lésé en le mettant au repos (suppression d'appui, pose de talonnette). Le manque de soins engendre un déséquilibre qui peut se traduire par l'apparition de boiteries. Le parage permet d'éviter plusieurs types de maladies, plus ou moins graves : la fourbure, le fourchet, la maladie de « Mortellaro », le panaris et l'abcès de la sole. Le confort des animaux est une nécessité dans les élevages de toutes sortes. Les éleveurs en ont pris conscience depuis longtemps dans l'intérêt des animaux, mais aussi d'un point de vue économique avec une meilleure production de lait.

Des métiers d'un autre siècle ont, eux, totalement disparu. Nous pouvons citer pêle-mêle allumeur de réverbères, blanchisseuse, bourreau (fort heureusement), crieur public, poinçonneur dans le métro, télégraphiste et même attrapeur de rats.

TÉLÉMÉDECINE : LA COURSE D'OBSTACLES

par La belle idée

Depuis le 15 septembre 2018, la télémédecine est remboursée par l'assurance maladie. Tout médecin est censé pouvoir proposer à ses patients une consultation à distance. Mais ce n'est que le début de la course d'obstacles.

En 2019, il est déjà possible de consulter un professionnel de santé par toute une gamme de moyens : téléphone, email, transmission d'images ou de données médicales, pour de véritables vidéo-consultations. La question du remboursement était le premier obstacle à franchir. Le second sera la mise en place du dossier médical informatisé qui permettra à un médecin de savoir quel est l'état de santé de la personne qui « téléconsulte ».

Pourtant divers pays pratiquent la télémédecine depuis 10 ans : Canada, Norvège, Suède, Suisse, Australie, États-Unis, Groënland. Enjeu : réaliser des actes médicaux utiles pour les patients et les soignants en améliorant délais, temps, déplacements et en réduisant les coûts inutiles. En France, depuis 2005 les expérimentations se sont multipliées (téléphone, email, vidéo...), des mutuelles ont mis en place des plateformes, mais les résultats sont très limités.

Une médecine disponible 24h/24

La clé, ce sont les hôpitaux. Les établissements de soins doivent

aussi s'adapter à la télémédecine et organiser des pools d'experts « de garde » : les médecins libéraux ou hospitaliers n'utiliseront pas ce service si un expert de la spécialité qu'ils veulent consulter n'est pas disponible immédiatement.

La télémédecine couvre les activités de téléconsultation, téléexpertise et télésurveillance. Deux principaux modes de prise en charge sont envisageables :

- Télémédecine programmée qui semble être la voie à ouvrir avec une difficulté moindre puisqu'elle prolonge les fonctionnements actuels des hôpitaux et de nombre de spécialistes.
- Télémédecine non programmée : celle dont rêvent les patients et certains médecins entièrement à concevoir et organiser.

L'enjeu est incroyablement complexe. Le parcours de santé du patient est actuellement un parcours d'obstacles dont le principal se nomme interopérabilité. L'absence totale d'interconnexion

entre les différents logiciels de santé (interopérabilité) actuellement utilisés en France (une quinzaine) rend quasi impossible la cohérence des systèmes. Et si le Québec a fini par imposer un logiciel unique, les choses sont pour l'instant impossibles en France puisque les textes (une circulaire de 1989) donnent la possibilité aux hôpitaux de choisir leur prestataire informatique. Or les hôpitaux seront centraux dans le déploiement de la télémédecine (diversité des spécialités, capacité à mobiliser des équipes 24h/24...).

Reste que, comme dans tout système complexe, des mutations d'usages vont venir gommer certains obstacles, en bien ou en mal. Les matériels de niveau professionnel mis à disposition du grand public, ont en effet un cousin pas si lointain dans les réseaux sociaux. Facebook Google et dit-on Uber... multiplient les dizaines de milliards d'investissement sur le sujet santé.

La grande inconnue du déploiement de la télémédecine serait peut-être dans les mains des politiques, et des patients : leur degré d'acceptation de partage de confidentialité fera la décision...



Les cabines de télémédecine un des outils à venir

La cabine permet à un médecin de pratiquer à distance un certain nombre d'examen, dialoguer avec le patient et si utile délivrer une ordonnance ou orienter vers d'autres spécialités. C'est la mairie du Favril en Eure et Loire qui va tester le premier modèle de cabine en octobre 2019. Objectif des créateurs de cette cabine, Tessan, rapidement arriver à 500 cabines installées.

Un tiers des actifs en France pratique la sieste au travail, contre 50 % au Japon. Faut-il rendre la sieste obligatoire dans les entreprises ? Certes non, mais...

OSEZ LA SIESTE AU TRAVAIL

L. Maillard

... mais ne devrait-on pas pour plus d'efficacité aménager les lieux de travail pour rendre possible une petite « nap » et faciliter ainsi le power nap comme disent les anglo-saxons ?



Selon Santé Publique France, pour la première fois, la durée moyenne de sommeil quotidien des Français est passée sous la barre des 7 heures. Ce déficit de sommeil devient chronique dans notre pays, et si on s'administrait un remède simple, efficace et qui ne coûte pas cher, la sieste. Sieste signifie sixième heure d'un point de vue étymologique, c'est-à-dire la sixième heure après le lever du matin. Ce temps serait idéal pour couper la journée en deux et se pose comme l'art d'avoir deux journées en une.

**Sieste individuelle
d'intérêt collectif**

Oui mais le « siesteur » passe pour un cossard, un paresseux ... Sieste rime souvent avec culpabilité. La pratique de la sieste au travail reste marginale en France et même tabou ! Brice Faraut, docteur en neurosciences, qui publie « Sauvés par la sieste » déclare « les gens ignorent la puissance incroyable de la sieste révélée par les études scientifiques. Au début de l'après-midi, tous les voyants physiologiques sont au vert pour profiter de cette pause. C'est le médicament souverain, la potion magique ! ».

La sieste a des effets bénéfiques sur le métabolisme, sur l'humeur, la mémoire, la concentration, elle nous fait gagner en vitalité et en efficacité, toutes les études et tous les chronobiologistes le confirment. Brice Faraut parle de siestes énergisantes ou siestes thérapeutiques... d'autres vantent les mérites de la micro sieste, espèce de somnolence à un moment idéal qui se situe en début d'après-midi.

Bruno est encadrant technique chez Emmaus à Blois. À l'approche de ses 65 ans, il ne pense pourtant pas s'arrêter de travailler. En revanche, il pratique depuis longtemps une sieste régulière sur son lieu de travail. Sans aménagement particulier dans les locaux, il trouve toujours un canapé libre pour récupérer. « Ma sieste dure en moyenne vingt minutes, cela correspond à mon besoin. J'ai toujours privilégié les siestes courtes ».

Quelques entreprises ont décidé de franchir le pas. Anthony Bleton-Martin, chef d'entreprise lyonnais, spécialisé en sites web, parle plutôt de geste collectif. « Je vois les gens piquer du nez sur le clavier, ça fait un peu désordre. Certains se cachent dans leur voiture ou les toilettes. La meilleure solution, c'est d'installer un endroit pour ça. J'ai impulsé cette initiative individuelle. Selon moi, pas besoin de négocier ou légiférer, c'est aux patrons eux-mêmes d'accepter qu'ils ont besoin de dormir ».

En Chine, elle est intégrée dans le mode de vie, et dans la Constitution ! Globalisation oblige, la sieste au travail se généralisera peut-être aussi au sein de l'Hexagone. Pendant que les entreprises hésitent encore, certaines initiatives tentent d'y remédier. Ainsi en 2013, s'est ouvert dans Paris un bar à sieste. Et depuis, dans plusieurs villes de France, les bars à siestes s'étirent...

APPRENTISSAGE : INDISPENSABLE POINT DE LA RÉFORME DES AIDES À L'EMBAUCHE

par Murielle Loison

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une aide unique est venue remplacer les quatre anciens dispositifs... et en principe doit simplifier les choses.

Cette nouvelle aide s'applique aux entreprises de moins de 250 salariés et s'adresse seulement aux contrats d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat.

Le montant de l'aide est fixé à :

- 4 125 € maximum pour la 1^{ère} année du contrat ;
- 2 000 € maximum pour la seconde année ;
- 1 200 € maximum pour la troisième année ;
- 1 200 € maximum pour la quatrième année lorsque la loi l'autorise.

Pour les contrats conclus jusqu'au 1^{er} janvier 2020, l'aide sera versée à condition que le contrat d'apprentissage soit enregistré par la Chambre consulaire compétente. À partir du 1^{er} janvier 2020, pour percevoir l'aide, il faudra déposer le contrat d'apprentissage à l'opérateur de compétences (OPCO) auprès duquel vous versez la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (qui remplace désormais la taxe d'apprentissage et la taxe à la formation professionnelle continue).

Une fois ces démarches faites, le versement de l'aide est effectué chaque mois par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère ces aides publiques. Au préalable, l'entreprise doit créer son compte sur le portail SYLAé, obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

par Murielle Loison

Tout ce qu'il faut savoir sur les obligations de l'employeur, les droits des salariés et l'entretien professionnel.

La formation des salariés par l'employeur est obligatoire en application des principes suivants :

- permettre aux salariés de **s'adapter à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi**, au regard notamment de l'évolution des technologies ;
- permettre aux salariés **d'occuper un nouvel emploi dans le cadre d'un reclassement** ;
- **assurer la formation d'un jeune en contrat d'insertion ou d'alternance** ;
- **appliquer l'accord ou la convention collective** applicable à l'entreprise si elle prévoit des périodes de formation obligatoire.

Une formation pour assurer la sécurité au travail et protéger la santé des salariés doit aussi être prévue (avec une obligation de résultat).

Aujourd'hui, le salarié dispose :

- de son compte personnel de formation pour suivre une formation qualifiante ;
- du projet de transition professionnelle (qui remplace depuis 2019 le congé individuel de formation) sous conditions d'ancienneté ;
- de la validation des acquis de l'expérience (VAE).



Un entretien professionnel entre le salarié et son employeur est obligatoire tous les deux ans afin d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle et les formations nécessaires. À l'issue de cet entretien, un compte-rendu est rédigé et une copie doit être remise au salarié. Tous les six ans, l'entretien professionnel permet de voir si la qualification du salarié a évolué (VAE etc). Ces entretiens doivent être formalisés pour pouvoir prouver que l'entreprise a bien respecté ses obligations.

VILLES SURCHAUFFÉES RECHERCHENT L'EAU DÉSESPÉRÉMENT

par La belle idée

Bétonnée, goudronnée, imperméabilisée : c'est ça la ville. C'est ou c'était... L'heure est à une révolution urbanistique profonde, très peu technologique, teintée de bon sens : il faut désimperméabiliser ! Pas très techno mais simple et efficace.

Jean-Marc Bouillon, président d'honneur de la Fédération Professionnelle des Paysagistes qui s'est des années durant battu pour faire reconnaître le rôle d'aménageur de cette profession peut aujourd'hui développer à l'envi son argumentation : « *L'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'intensification nouvelle des phénomènes climatiques provoquent une augmentation des volumes d'eaux collectées dont la quantité est désormais durablement incompatible avec les capacités maximales des réseaux d'assainissement traditionnels* ». Enjeu : « *désimperméabiliser* » le plus possible de « *surfaces dans les villes* »... donc, rendre à la « *terre* » poreuse, les équipements existants puis les trottoirs et lorsque le retrait de l'automobile des villes le permettra, les rues et les grandes avenues.

Pas de science-fiction dans tout cela. L'agglomération de Roanne, 100 000 habitants sur 40 communes, n'est pas l'exemple type de la mégapôle ; mais ses choix en matière de gestion d'eau sont très engagés : 36 millions d'euros par jour, la voie de la désimperméabilisation. 38 des 40 communes adhérentes ont déjà adopté des plans locaux d'urbanisme qui interdisent l'imperméabilisation des sols



et imposent la gestion des eaux pluviales à la parcelle. On déconnecte les gouttières du réseau des égouts, on arrose ses terrains... et les arbres des rues et des parcs : le citoyen reprend sa responsabilité sur l'espace public...

Une révolution discrète, en profondeur

Dans la plupart des villes le travail commence par la réalisation de parkings perméables, de zones piétonnes qui ne sont plus totalement minérales mais permettent l'infiltration des eaux. Les 3 « cibles » suivantes sont les cours d'écoles, les allées de cimetières et les places publiques. Dans les villes comme Bonneuil sur Marne qui ont pris un peu d'avance, les eaux de pluie collectées dans des bacs, sont filtrées et stockées et alimentent en eau les camions d'arrosage des espaces verts et de nettoyage de la voirie. À plus grande échelle, l'agglomération lyonnaise travaille depuis plus de 20

ans sur ce sujet et fait de la désimperméabilisation l'un des axes de sa stratégie d'urbanisme.

Si Paris ne s'est pas faite en un jour, les métropoles ne se déferont pas en un jour non plus... Sous les centaines de milliers d'hectares de rues de trottoirs, de pavés les plus souterrains des réseaux vivent s'entrecroisent rendent des services spécifiques « *monoserviciels* », le grand chantier des années à venir sera certainement celui de la nouvelle gestion de l'eau qui permettra d'alléger les investissements sur ces « *vieux* » réseaux et donc favorisera le retour de la nature en ville.

J-M Bouillon résume bien la tendance émergente : « *L'idée que la nature devrait se mettre au service de la ville, d'un meilleur fonctionnement urbain et d'un plus grand bien-être va s'imposer comme une évidence. C'est le point de départ d'une vraie transition écologique pragmatique, fondée sur la transformation progressive du système urbain.* »

LES NOUVELLES...



Commerçants de proximité, le guide « commerçants en avant vers le numérique »

Publié par la Direction Générale des Entreprises, ce guide a pour vocation de proposer des outils numériques permettant de développer son activité, d'attirer et de fidéliser de nouveaux clients et de répondre à leurs nouvelles attentes. Ce guide s'inscrit dans l'initiative du portail gouvernemental « France Num » qui accompagne depuis l'automne 2018 les petites entreprises dans leur transformation numérique.

<https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/commerçants-avant-vers-numerique>

Législation : factures dématérialisées

À compter du 1^{er} janvier 2020, la transmission des factures sous forme dématérialisée sur le portail Chorus Pro devient obligatoire pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) fournisseurs du secteur public (état, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics, etc.). Le portail Internet Chorus Pro mis à votre disposition par l'administration permet de dématérialiser facilement, gratuitement et de façon sécurisée vos factures à destination de vos clients du secteur public. Vous comptez sans doute, vous aussi, parmi vos clients, des collectivités locales, des ministères ou des hôpitaux. Pour tout savoir sur la facturation électronique, rendez-vous sur le site Internet Communauté Chorus Pro à l'adresse <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>.

Prévention des risques professionnels : des aides pour les entreprises

L'Assurance Maladie propose différentes aides financières aux TPE pour les aider à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ces aides permettent de financer l'achat de matériel, d'effectuer un diagnostic et/ou des formations. Jusqu'à la fin 2020, 17 subventions destinées aux employeurs de moins de 50 salariés existent pour un montant maximal de 25 000 € chacune. Pour en bénéficier, il convient de les réserver auprès de votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

<https://www.ameli.fr/indre/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/pme/subventions-prevention-tpe-aides-financieres-simplifiees>

Bientôt un renforcement des moyens de paiement

Les dispositifs d'authentification des paiements électroniques en ligne vont être renforcés dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde directive européenne sur les services de paiement. Il est prévu de remplacer, d'ici décembre 2020, le recours aux codes SMS à usage unique, par de nouvelles solutions plus sûres, comme par exemple, la saisie d'un code confidentiel ou d'une empreinte biométrique par le biais de l'application mobile de votre banque.

Entrepreneur en difficultés : le recours au rétablissement professionnel est facilité

Cette procédure permet à un entrepreneur individuel en difficultés de bénéficier d'un effacement de ses dettes professionnelles dans un délai de 4 mois sans recourir à une procédure de liquidation judiciaire. Pour y avoir droit, l'entrepreneur doit être en état de cessation des paiements et son redressement manifestement impossible. En outre, il ne doit pas avoir cessé son activité depuis plus d'un an, doit n'avoir employé aucun salarié dans les 6 derniers mois et son actif doit avoir une valeur inférieure à 5 000 €. Cette nouvelle disposition est applicable aux procédures ouvertes depuis le 23 mai 2019.

Du nouveau pour vos factures depuis le 1^{er} octobre 2019

Deux nouvelles mentions doivent désormais figurer sur vos factures. Doivent être indiquées, non plus seulement l'adresse des parties (le siège social du vendeur et le siège social ou le domicile de l'acheteur) mais également l'adresse de facturation de ces dernières lorsqu'elle est différente. De même, le numéro de bon de commande devra être mentionné quand ce document aura été préalablement établi.

Enfin par souci d'harmonisation entre le Code de Commerce et le Code Général des Impôts, la loi prévoit désormais que la facture doit être délivrée « dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services ».

(art. 1^{er}, ordonnance n° 2019-359 du 24/04/2019) ■

LA PAGE DU COMPATRIOTE



impots.gouv.fr ARNAQUES EN LIGNE : ATTENTION AUX FAUX SITES INTERNET DES IMPÔTS !

Attention aux arnaques aux faux sites internet des impôts, met en garde la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Un faux site intitulé impots.gouv.app a récemment été neutralisé. Ce site frauduleux qui imitait la page d'accès à l'espace particulier du site officiel des impôts essayait de récupérer des informations personnelles appartenant à des contribuables afin de voler leurs coordonnées de carte bancaire.

Par conséquent, la DGFiP demande aux internautes de rester vigilants et de toujours vérifier attentivement l'adresse des sites visités.

Avant de vous connecter pour effectuer vos démarches fiscales, n'oubliez pas de vérifier que :

- vous êtes sur www.impots.gouv.fr ;
- et ensuite sur <https://cfspart.impots.gouv.fr> dès lors que vous voulez aller sur votre espace particulier.

Pour en savoir plus :

- Sécurité informatique : la DGFiP met en garde contre les arnaques aux faux sites internet des impôts (PDF - 199.9 KB).

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS ET AUX ARNAQUES EN LIGNE !

Demande d'extrait d'acte de naissance ou de casier judiciaire, carte grise, nombre de points restant sur votre permis de conduire... La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne sur les sites officiels de l'administration française. Il existe néanmoins des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention, il peut s'agir d'arnaques rappelle la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF donne aux consommateurs 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

- 1 consulter toujours le site officiel de l'administration française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
- 2 se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
- 3 consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;
- 4 vérifier les adresses, les sites officiels de l'administration française se terminant par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv » et attention aussi aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...) ;
- 5 se méfier des premiers résultats de recherche qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencement payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot annonce) ;
- 6 vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée.

En cas de problème, vous pouvez aussi prendre contact avec :

- **les services de la DGCCRF** et **les associations de consommateurs** ;
- le **Centre Européen des Consommateurs France** en particulier si vous avez payé une société étrangère, basée dans un autre pays de l'UE, en Islande, ou en Norvège, dès lors que vous n'avez reçu aucun document.

Vous pouvez aussi signaler les sites frauduleux aux moteurs de recherche en vue d'un déréférencement de ces sites sur les pages de résultats.

Rappel : En matière de carte grise, faites attention aux sites web qui ne sont pas habilités par le ministère de l'Intérieur.

À savoir : Rien n'interdit à un professionnel (même étranger) ne dépendant d'aucune administration de proposer un service payant du moment qu'il respecte un certain nombre de règles (le consommateur devant par exemple recevoir une information détaillée sur les tarifs pratiqués et une facture/confirmation de commande TTC). Ils ne sont par ailleurs pas autorisés à prendre l'apparence d'un site officiel de l'administration.

LES CHIFFRES CLÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

SMIC HORAIRE : 10,03 € au 1^{er} janvier 2019

MINIMUM GARANTI : 3,62 € depuis le 1^{er} janvier 2019

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 521,22 €. 39 heures hebdomadaires = 1 738,54 € avec majoration de 25 % et 1 712,46 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 377 €/mois, 186 €/jour, 40 524 € pour 2019

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,4036 % en septembre 2019, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en août 2019, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 1 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2019 : pour les particuliers 3,40 %,
pour les professionnels 0,86 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,20 €, dans les locaux (paniers) = 6,60 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,80 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2019 (pour les 3 premiers mois) :
logement et petit déjeuner = 67,40 € (départements 75, 92, 93 et 94), 50,00 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2019	1 728	1 746		
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
sur 1 an			+ 2,77 %	
sur 3 ans			+ 7,64 %	
sur 9 ans			+ 15,10 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
3 ^e trimestre 2019	129,99	+ 1,20
2 ^e trimestre 2019	129,72	+ 1,53
1 ^{er} trimestre 2019	129,38	+ 1,70
4 ^e trimestre 2018	129,03	+ 1,74
3 ^e trimestre 2018	128,45	+ 1,57
2 ^e trimestre 2018	127,77	+ 1,25
1 ^{er} trimestre 2018	127,22	+ 1,05
4 ^e trimestre 2017	126,82	+ 1,05
3 ^e trimestre 2017	126,46	+ 0,90

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2018 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,543	(D x 0,305) + 1 188 €	D x 0,364
6 CV	D x 0,568	(D x 0,320) + 1 244 €	D x 0,382
7 CV	D x 0,595	(D x 0,337) + 1 288 €	D x 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2809 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2849 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3214 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3254 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

La valeur T maximale fixée pour le cas général est ajustée si les taux réels sont inférieurs aux taux retenus dans le cas général.

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2019, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 504,50 €.

PETITE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DU TRAVAIL ET DES TRAVAILLEURS : LE REPOS INTERMÉDIAIRE.



pour Gudule,
par ordre,
l'illisible remplaçant

Les années 80, la préhistoire quoi, virent se développer toute une série de mouvements allant de « travailler moins pour vivre mieux » à « travailler plus pour gagner plus » en passant par une monstrueuse trituration conceptuelle.

On y discutait du bien fondé de la notion de BIB (Bonheur Intérieur Brut), on y parlait d'être et d'avoir, on y disait des grossièretés genre « travailler mieux pour vivre mieux ». Des statistiques venues on ne sait comment des régions minières semblaient montrer que ceux qui faisaient, au fond, n'importe quoi, avaient finalement assez peu de chance de profiter un jour d'une retraite paisible. Et pour cause : ils ne vivaient généralement pas assez longtemps pour ça.

Ce sont ces chiffres qui, montés au cerveau d'entrepreneurs fous, firent émerger une énième idée géniale aux improbables conséquences : puisque le travail épuisait « les gens » et qu'il n'était pas question de les en priver, qu'on leur donne au moins la possibilité de ne pas s'y épuiser totalement semblait justice.

Et c'est ainsi que fut créée la KSSA (Kit Sieste SA) dont les usines produisaient exclusivement des nécessaires de repos sur les lieux de travail que certains pays développés adoptèrent dans l'instant. Le kit de base, composé d'un oreiller gonflable, de deux bouchons d'oreille et d'une couverture de survie, s'avérait léger, facilement transportable et d'une simplicité enfantine à mettre en œuvre.

Un groupe de pression se constitua assez vite, agissant tant dans les couloirs des parlements que dans

les officines des services spéciaux du monde entier. Constitué à la fois des fabricants et des utilisateurs, ce lobby, appelons les choses par leur nom, prit très rapidement une importance énorme à l'échelle de la planète entière.

Bien conseillé, il parvint à imposer ses matériels dans nombre de professions, et à faire en sorte de les voir pris en charge par la collectivité. On assista même à la création d'une nouvelle sous-direction de la sieste à l'ONU, et la paix gagna rapidement du terrain. La combinaison des décalages horaires et de la nécessité du repos rendait en effet tout combat extrêmement dommageable aux pratiquants, et la sieste fit, en quelques années, plus pour la paix que des années de discussion.

Ceux qui disaient ne pas pouvoir ou vouloir faire la sieste furent invités à compter des moutons, qu'on leur livra, relançant ainsi l'élevage partout où il avait été abandonné.

Finalement, mis à part celles et ceux qui travaillaient (de mieux en mieux) nuit et jour pour livrer des kits ou des moutons, dans ce nouveau meilleur des mondes, tous vivaient mieux. C'est en tout cas ce que me raconta un survivant après l'explosion des usines de la Kit Sieste SA. Le seul sans doute à avoir au moins vécu vieux, à défaut d'avoir travaillé mieux : ce jour-là, il était en RTT.

Gudule

VU & REVUE DE PRESSE

ROBOT...SERS MOI UNE GAUFRE !

D'ici fin 2019, les petits robots développés par les français d'Aldebaran pour leur maison mère japonaise Softbank, vont devenir les principaux acteurs d'un café à Tokyo. Ils assureront ensemble l'accueil et le service en appui d'une équipe « humaine ». Les créateurs de ce projet disent vouloir « ... viser commodité et efficacité, mais également élargir les possibilités des personnes et apporter du bonheur ». Peper le robot, déjà testé entre autres chez Carrefour, serait capable de reconnaître les visages et les émotions telles que la joie ou la tristesse. Il est présenté comme doté d'un certain sens de l'humour...

Source ZD Net / www.zdnet.com

SE PASSER DE RÉSEAUX SOCIAUX AMÉLIORE NOTRE BIEN-ÊTRE

Les études se multiplient qui établissent une relation directe entre l'utilisation « addictive » des réseaux sociaux et la dépression. La plus récente faite en Grande Bretagne proposait à 150 étudiants de limiter à 10 min par jour « et par plateforme » leur utilisation de Facebook Instagram et Snapchat... Résultat : au bout d'une semaine le degré de confiance en soi, de bien-être et de capacité à échanger était revenu nettement au-dessus de celui constaté lors des semaines précédentes. Conclusion de ces chercheurs : une limitation à 30 min par jour de l'utilisation de ces réseaux contribue notablement à améliorer notre bien-être.

The Conversation + Guilford Journals

DE LA ROUTE SOLAIRE À LA PISTE CYCLABLE SOLAIRE

La « route solaire », voirie pavée de panneaux solaires spéciaux expérimentée depuis 2016 dans l'Orne (1 km de tracé) par le groupe Colas sera démontée et fera place à une nouvelle expérimentation. Panneaux fragiles, circulation possible au-dessous de 70 km/h, rendement plus faible que prévu... on arrête... enfin presque puisque le même groupe Colas va expérimenter à Bobigny (Seine Saint Denis) un petit tronçon de piste cyclable solaire. Tout petit tronçon de 50 m², mais on ne lâche rien !

LE BURGER AUX INSECTES : UNE IDÉE DE LA CUISINE FRANÇAISE.

C'est une jeune entreprise française FoodChéri, spécialisée dans la livraison de repas qui a expérimenté le 19 septembre 2019 la vente des premiers burgers « aux insectes », ou presque, puisque la viande rouge y est remplacée par des farines de « Molitor » nom donné aux vers meuniers. Sont également proposés des burgers Vegan (régime sans viande). Objectif : « réveiller les consciences sur l'énorme rôle joué par l'alimentation dans le changement climatique et sur l'impact positif d'une diminution de la consommation de viande ».

NISSAN VEND DES VOITURES MAIS AUSSI DES SIÈGES

Le succès démesuré de l'utilisation des jeux vidéo impacte fortement le monde de l'automobile. Les compétiteurs de courses automobiles virtuelles sont de plus en plus nombreux et passent certainement plus de temps dans un fauteuil que sur un siège de voiture réelle. Nissan (qui a déjà expérimenté beaucoup de méthodes de co-conception avec des clients et dont l'un des modèles ultra sportifs : la Nissan GTR est l'une des stars des jeux vidéo) a passé un accord avec deux équipes de joueurs professionnels qu'il sponsorisait déjà, pour co-concevoir des sièges destinés à ces compétiteurs.

Presse citron septembre 2019

DE L'EAU PÉTILLANTE ALCOOLISÉE...

Il fallait y penser, les américains du groupe White Claw seraient en train de faire un incroyable succès en créant un marché qui n'existait pas : celui de l'eau aromatisée et alcoolisée. Dans une canette, de l'eau bien gazéifiée, un peu d'arômes de fruits et 5 % d'alcool. Les concurrents sont également en marche sur ce produit qui « séduit ceux qui veulent consommer sain et peu calorique tout en ayant l'ivresse ». Désormais importée en Grande Bretagne, la canette se vend 1,89€... Il fallait y penser... ?

Le monde Blog / www.lemonde.fr

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. CCGA16 Angoulême. OMGA74 Annecy. OGAAGS Arles. OMGAY Auxerre. CGA2B Borgo. CGAS Challes-les-Eaux. OMGA CENTREXPRT Chartres. AMAPROGES Déols. CEDAGE DA Guilhaud-Granges. ACGA52 Langres. OGA13 Marseille. OMGAAL Millau. CGA06 Nice. OMGA AMAPL Nîmes. CGAIB Brest/Fougères/Rennes. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA CENTRE FRANCE St-Amand-Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. CGACTION St-Malo. OMEGA2 Pau/St-Paul-lès-Dax. ADEG Seyssinet-Pariset. CGAAS Sisteron.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE **ΩMEGA²** VOUS INFORME...

ΩMEGA²

ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ DES GAVES ET DE L'ADOUR

Rassemblant désormais 6 200 adhérents,
OMEGA² accueille indifféremment artisans,
commerçants, prestataires de services, agriculteurs et professions libérales.

Vous pouvez rencontrer nos équipes aux adresses suivantes :

49 avenue Trespoey à Pau (64000)
Tél : 05 59 30 85 60

50 rue Denis Papin à Saint-Paul-lès-Dax (40990)
Tél : 05 58 90 01 40

Courriel de contact : contact@omega2.fr

En attendant vous pouvez découvrir notre site en cliquant sur le lien

www.omega2.fr